

Communiqué de presse

Mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions

13 octobre 2025. Le groupe Vente-unique.com, expert de la vente en ligne de mobilier et aménagement de la maison en Europe, publie les principales caractéristiques de son programme de rachat d'actions.

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché. Le programme de rachat d'actions a été approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2025.

Le pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée Générale est de 10% du nombre total des actions composant le capital social, soit, à ce jour, 9 780 029 actions.

Les objectifs de ce programme de rachat par la Société de ses propres actions sont les suivants :

- Assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers;
- Allouer des actions aux mandataires sociaux et aux membres du personnel de la Société et des autres entités du groupe de cette dernière, et notamment dans le cadre (i) de la participation aux résultats de l'entreprise, (ii) de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou (iii) de tout plan d'épargne conformément aux articles L. 3331-1 et suivants du Code du travail ou (iv) toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera;
- Remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la règlementation en vigueur, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera;
- Conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Annuler tout ou partie des actions ainsi achetées ;
- Mettre en œuvre toute autre pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la règlementation en vigueur.

La Société veillera à ce que la réalisation des objectifs s'effectue dans le respect de la réglementation en vigueur.



Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions est fixé à 10 000 000 €, étant entendu que le prix maximum d'achat par action sera déterminé par application des dispositions correspondantes du Règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Le programme a été autorisé pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 28 mars 2025, soit jusqu'au 28 septembre 2026. Il est précisé qu'il prive d'effet et remplace, pour sa partie non consommée, celui que la cinquième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires a consentie le 28 mars 2024.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires de l'exercice 2024-2025, jeudi 13 novembre 2025

Retrouvez toutes les informations sur : bourse.vente-unique.com

À propos de Vente-unique.com

Créé en 2006, Vente-unique.com (Euronext Growth – ALVU), filiale du Groupe CAFOM (Euronext Growth – ALCAF), est un expert de la vente en ligne de mobilier et aménagement de la maison en Europe. La société couvre 11 pays (France, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Suisse) et a livré plus de 3 millions de clients depuis son lancement.

ACTUS finance & communication

Pierre Jacquemin-Guillaume Relations Investisseurs vente-unique@actus.fr 01 53 67 36 79 Anne-Charlotte Dudicourt
Relations Presse
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52